

COURRIER D'INFORMATION DESTINÉ AUX SALARIÉS

Paris, le 9 mars 2016,

Nos locaux sont placés sous vidéo-surveillance, pour sécuriser biens et personnes.

Deux caméras sont placées sur notre terrasse extérieure, afin de sécuriser l'accès de nos locaux.

Les autres caméras sont placées à différents points de passage, pour empêcher intrusions et vols :

- une caméra filme l'entrée principale
- une caméra filme depuis la cuisine principale le passage des gens de l'entrée vers la cuisine
- une caméra filme depuis mon bureau l'accès sur cour intérieure d'éventuels intrus
- une caméra filme dans la zone "pause café" les mouvements des gens passant
- une caméra filme en salle 12 les fenêtres et les armoires de matériel vidéo
- une caméra filme dans la cave pour repérer d'éventuelles intrusions extérieures

Ces caméras ne sont pas destinées à filmer les salariés sur leur poste de travail, ni à restreindre leurs droits à la vie privée.

Personne responsable et destinataire des images : James Simon.

Les images seront utilisées uniquement dans des cas légitimes : vol, agression, dégradation...

Modalités d'accès aux images : sur demande écrite à James Simon.

Les images sont conservées dans les délais légaux.

Cette installation de vidéo-surveillance est mise en place dans le cadre de la Loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la Loi du 6 août 2004, et la Loi du 21 janvier 1995.

Ce dispositif est déclaré auprès de la CNIL.

Cordialement, James Simon, gérant.



VIDEO DESIGN FORMATION
11 RUE DESARGUES
75071 PARIS - FRANCE
0148061018 014806030
WWW.VIDEO-D.COM